



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le premier février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzago, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2023_02_7

Date de convocation du conseil : **27 janvier 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Nombre de conseillers présents : **22**

Nombre de votants : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés :

M. CARTER Maximilian a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Objet : **Instauration d'un tarif pour la bibliothèque**

Secrétaire de séance : Madame CHARRANNAT Corinne

M. Roland ELUERD, Adjoint en charge de la culture, rappelle au conseil municipal que M. Sébastien DESAGE, Vice-Président de la communauté de commune Lavalette-Tude-Dronne, en charge du sport et de la culture, Mme Mathilde LARDIERE, responsable du service culture-animation de la communauté de communes et Mme Joëlle POULAIN, responsable de la médiathèque communautaire de Villebois étaient intervenus lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2022 pour échanger et réfléchir sur la mise en réseau des lieux de lecture publique.

Trois équipements sont concernés :

- La médiathèque intercommunale de Villebois Lavalette
- La Bibliothèque de Chalais
- La bibliothèque de Montmoreau

Des actions communes sont organisées par ces trois structures.

Dans le cadre d'une harmonisation des 3 services publics, la communauté de communes a fixé les tarifs d'adhésion à :

- 8 € par personne
- Gratuité aux moins de 18 ans
- 13 € pour les familles (minimum 2 adultes et peu importe le nombre d'adultes)
- Gratuité pour les collectivités, groupes, écoles, associations

Il est proposé de les accepter, à des fins d'harmonisation et de les appliquer à compter du 1^{er} mars 2023, tout en précisant que la gratuité s'applique pour toute consultation du catalogue et des livres sur place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions et 4 voix contre et 19 voix pour)

APPROUVE l'harmonisation des tarifs tels que définie ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2023.
CHARGE Monsieur le Maire de leur application

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 01/02/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 06/02/2023.



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN